

Liste des Commissions Municipales

Commission Finances , Marchés publics et Personnels

M. Vincent BRET
Mme Aurélie MALLEN - HERNANDEZ
Mme Gwendoline DUC
 M. Bernard DUC
 M. Philippe AMETTE
 Mme Christiane BRET
 Mme Pauline JOHANIS
 Mme Joëlle JANTON
 M. Patrick CHARVAT
 Mme Edith GIORDIANENGO
 M. Jean-Louis VASSY



Commission Urbanisme Batiments Voiries

M. Vincent BRET
M. Bernard DUC
M. Norbert MOULIN
M. Philippe AMETTE
 M. Philippe MANIN
 Mme Gwendoline DUC
 Mme Christiane BRET
 Mme Aurélie MALLEN - HERNANDEZ
 M. David EYNARD
 Mme Joëlle JANTON
 M. Patrick CHARVAT
 Mme Edith GIORDIANENGO
 M. Jean-Louis VASSY



Commission Sport Jeunesse Culture Vie Associative Cadre de vie ,événements et Devoir de Mémoire

M. Vincent BRET
M. Florian VERT
Mme Gwendoline DUC
 Mme Karen POLLIEN
 M. David EYNARD
 M. Norbert MOULIN
 M. Patrick CHARVAT
 Mme Edith GIORDIANENGO
 M. Jean-Louis VASSY
 M. Stéphane ARCIS
 M. Christian JARRIN
 Mme Isabelle DESGRANGES
 M. Patrick ZAMBON



Commission Agriculture Forêt Développement Durable et Mobilités

M. Vincent BRET
M. Philippe MANIN
M. Bruno REY
 M. Florian VERT
 M. Bernard DUC
 M. Norbert MOULIN
 M. Patrick CHARVAT
 Mme Edith GIORDIANENGO
 M. Jean-Louis VASSY
 M. Tom PISICCHIO
 M. Xavier BOURNE
 Mme Caroline FOULHOUX



Commission Affaires sociales Santé et bien vieillir

M. Vincent BRET
Mme Christiane BRET
Mme Joëlle JANTON
 Mme Elodie BUTIN
 Mme Karen POLLIEN
 Mme Aurélie MALLEN - HERNANDEZ
 Mme Edith GIORDIANENGO
 M. Jean-Louis VASSY



Commission Communication informatique et Digitale

M. Vincent BRET
Mme Méghane BOUSSAHELA
 Mme Joëlle JANTON
 M. Bernard DUC
 M. Patrick CHARVAT
 Mme Edith GIORDIANENGO
 M. Jean-Louis VASSY
 M. Eric LEMAIRE
 M. Michel REICHERT



Représentante défense de la commune

Mme Méghane BOUSSAHELA



Mairie de Valherbasse
Telephone : 04 75 71 71 20
Mail : mairie@valherbasse.fr
 Horaires : Lundi 9h - 12h30
 Mardi 9h - 12h30
 Mercredi 9h-12h30
 Jeudi: 9h-12h30
 Vendredi : 09h-12h30 /13h-16h

Une autre délibération sera prise pour les commissions impôts et électorale, les éléments de la préfecture n'étant pas encore reçus.

🔑 Recensement et gestion des clés des églises et bâtiments municipaux

La municipalité lance une campagne urgente de recensement des clés permettant l'accès aux différents édifices de la commune, et tout particulièrement à nos églises.

Le constat est préoccupant : aujourd'hui, un grand nombre de clés est en circulation au sein de la communauté. Pour certains bâtiments et édifices religieux, la mairie ne dispose parfois d'aucun double. Cette situation pose d'évidents problèmes de sécurité pour notre patrimoine commun, ainsi que des questions de responsabilité en cas d'incident.

17 Que devez-vous faire avant le 1er septembre 2026 ?

Si vous détenez une ou plusieurs clés d'une église ou d'un bâtiment municipal (que ce soit pour l'entretien, le fleurissement, le culte, une association ou à titre historique), vous êtes prié(e) de vous faire connaître impérativement en mairie.

Cette démarche permettra de :

- Comptabiliser précisément le nombre de clés en circulation.
- Mettre à jour et signer le registre officiel de détention des clés.

⚠️ Attention : Risque de changement des serrures

Nous faisons appel au civisme et à la responsabilité de chacun. Si, à la date butoir, le compte des clés référencées n'est pas exact et sécurisé, la municipalité se verra contrainte de procéder au changement complet des serrures des édifices concernés.

Ce remplacement global représenterait un coût financier important pour le budget de notre commune, un impact que nous souhaitons tous éviter.

Date limite de régularisation : 1er septembre 2026

📍 Lieu : À l'accueil de la mairie

Merci d'avance pour votre collaboration essentielle à la préservation et à la sécurité de notre patrimoine paroissial et communal !



● Déchets et civisme : Préservons Valherbasse !

Le cadre de vie de notre commune est l'affaire de tous. Face à la hausse des incivilités et des erreurs de tri qui coûtent cher à la collectivité.

● Le Tri Sélectif : Un geste obligatoire

- Bac jaune : Tous les emballages en plastique, métal, briques alimentaires, papiers et cartons (vides, en vrac, non lavés).
- Conteneur à verre : Pots, bocaux et bouteilles (sans bouchons ni couvercles).
- Compostage : À privilégier pour vos épluchures et restes de repas afin d'alléger vos poubelles.

🗑️ Encombrants : Les bennes de l'Agglo à votre service

Pour vous éviter des déplacements en déchèterie, l'Agglomération met gratuitement à disposition des bennes de collecte 3 à 4 fois par an au niveau de la salle intercommunale. Profitez-en pour évacuer vos objets volumineux !

📹 Les dépôts sauvages désormais sous vidéosurveillance

Déposer des sacs ou des encombrants au sol ou au pied des conteneurs est strictement interdit. Grâce à une subvention de Citeo, les points d'apport volontaire de la commune seront désormais équipés de caméras de vidéosurveillance pour identifier et verbaliser les contrevenants.

⚠️ Rappel de la loi

Tout dépôt sauvage sur la voie publique est passible d'une amende forfaitaire allant de 135 € à 1 500 €.

🤝 Ensemble, soyons civiques ! Respecter le tri et les lieux de collecte, c'est valoriser le travail de nos agents et maîtriser les impôts de tous. Merci pour votre engagement !



● INSTAURATION D'UNE OBLIGATION DE DEPOT D'UNE DECLARATION PREALABLE POUR L'EDIFICATION OU LA MODIFICATION DE CLÔTURES

Points clés :

Objectif : Garantir la cohérence architecturale et préserver la qualité des paysages, notamment dans les secteurs soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF).

- Exceptions : Les clôtures agricoles, forestières ou strictement temporaires (chantiers, manifestations) sont exclues de cette obligation. Application : Cette mesure est entrée en vigueur le 4 mai 2026